

17 février 2023

---

## Accord

### **Concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements\***

(Révision 3, comprenant les amendements entrés en vigueur le 14 septembre 2017)

---

## **Additif 99 : Règlement ONU n° 100**

### **Révision 3 – Amendement 2**

Complément 2 à la série 03 d'amendements – Date d'entrée en vigueur : 4 janvier 2023

### **Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne les prescriptions particulières applicables à la chaîne de traction électrique**

Le présent document est communiqué uniquement à titre d'information. Le texte authentique, juridiquement contraignant, est celui du document ECE/TRANS/WP.29/2022/64.



**Nations Unies**

---

\* Anciens titres de l'Accord :

Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date, à Genève, du 20 mars 1958 (version originale) ;

Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions, en date, à Genève, du 5 octobre 1995 (Révision 2).



*Paragraphe 5.1.3.1, lire :*

- « 5.1.3.1 Chaîne de traction électrique ...  
... conformément aux dispositions de l'annexe 5A (Méthode de mesure de la résistance d'isolement pour les essais sur véhicule). ».

*Paragraphe 6.4.1.1, lire :*

- « 6.4.1.1 Essai sur un véhicule  
Le respect ... Règlement ONU n° 137 (série 02 d'amendements ou ultérieurs)... ».

*Paragraphe 6.4.2.1.1, lire :*

- « 6.4.2.1.1 Essai dynamique sur un véhicule  
Le respect ... Règlement ONU n° 137 (série 02 d'amendements ou ultérieurs)... ».
-